



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	18

Vote
Nombre de voix exprimées :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
Le : 02/12/2022

Et
Publication ou notification du :
02/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis aux conseillers municipaux le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le vingt-cinq novembre deux mille vingt-deux.

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, FIOT Nathalie, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, Mme MONNIER Sarah, Mme DELORME Julie, MM : COUROUSSÉ Gilles, GAIGEARD Dominique, JACQMIN Philippe, M. LE CALOCH Christian POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Excusés ayant donné procuration : Mme TEMPLE Aurélie à M. POUPARD Dominique, Mme WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen

Absent : M. NAËL Benoît

A été nommé secrétaire : Gérard ROUILLON

2022_044 – Autorisation d'emprunt

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Considérant le programme d'investissements 2023,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest un emprunt d'un montant de 400 000.00 euros, destiné à financer l'enveloppe global du budget principal investissement 2023 qui sera contracté aux conditions suivantes :

○ **Caractéristiques :**

- **Montant :** 400 000 €
- **Durée :** 10 ans
- **Taux :** 3,10 %
- **Périodicité :** Trimestrielle
- **Remboursement :** 11 668,35 €⁽¹⁾

⁽¹⁾ Remboursement à échéance constante

○ **Conditions :**

- **Intérêts :** préfixés, base 365 jours
 - **Remboursement anticipé :** 5 % du capital remboursé
 - **Déblocage des fonds :** Dans les 5 mois suivant la signature du contrat (en 2023)
 - **Franchise d'amortissement :** 12 mois (1^{ère} échéance capital et intérêts en 2024)
Echéances d'intérêts trimestrielles après déblocage des fonds
 - **Frais de dossier :** 400 euros
- Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.
- Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 2 décembre 2022
Le Maire,
Hervé de TROGOFF

